



COTISATION 2018

La cotisation pour l'année 2018, du 1er janvier au 31 décembre 2018, est fixée comme votée lors de notre Assemblée Générale de 2014 à **95 €**.

Le JEC Pays de Loire & Bretagne est affilié au JEC UK , site internet : www.jec.org.uk et chaque membre doit donc cotiser au JEC UK.

Dans un esprit de simplification, le JEC Pays de Loire & Bretagne centralise les 2 cotisations : JEC UK + JEC Pays de Loire & Bretagne. Elles prennent effet à la même date.

Les 95 euros représentent le cumul de la cotisation que chaque membre devrait payer au JEC UK soit £47 et de celle payée au JEC Pays de Loire & Bretagne soit 36 euros.

Le JEC Pays de Loire & Bretagne rétrocède au JEC UK la quote-part qui lui est due (£47).

Le JEC UK vous adresse alors votre carte de membre avec votre numéro vous donnant accès à tous les services du Club, et vous expédie mensuellement la revue.

Chèque de 95 euros à établir à l'ordre du : JEC Pays de Loire & Bretagne

A envoyer à l'adresse suivante :
JEC PdLB –Michel Papin
Moulin du Coteau
49360 Toutlemonde

Inscription en cours d'année :

- Inscription au cours du premier semestre : 95 euros et redistribution au JEC UK.

- Inscription dans le deuxième semestre : 36 euros sans redistribution au JEC UK.

Donc, sans envoi du magazine, sans carte de membre du JEC UK, mais avec une carte provisoire du JEC Pays de Loire & Bretagne

Pour faire notre connaissance, vous pouvez participer à une de nos sorties.

La seule condition est de venir avec un véhicule Jaguar.



BULLETIN D'INSCRIPTION

JEC Pays de Loire & Bretagne

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Email :

Tél :

Véhicule :

Modèle :

Année :

Couleur :

Numéro d'immatriculation :

Règlement de la Cotisation Annuelle : (Chèque à établir au nom de JEC Pays de Loire et Bretagne)

Date :

Lieu :

Signature :